



questions concernant un divorce par consentement mutuel

Par **f6**, le **02/07/2020** à **20:57**

Bonjour,

nous aimerions divorcer , sommes nous obliger de prendre un avocat chacun s'il s'agit d'un divorce par consentement mutuel ?

Nous sommes marié depuis 20 ans , nous avons 2 enfants , notre grand est adulte, le second a 17ans.

Comment calculer la prestation compensatoire que je dois à ma femme pour s'etre occuper des enfants en bas age ? sachant que je gagne en moyenne 2000€ par moi et elle 800€ ...

merci de m'éclairer !

Par **Visiteur**, le **02/07/2020** à **21:18**

Bonjour

Vous pouvez mettre noir sur blanc votre accord, sans sans accord, le juge tranchera.

Pour évaluer le montant de la prestation compensatoire, vous pouvez utiliser un simulateur comme on en trouve sur le net. (Puis faire une moyenne)

[Exemple](#)

Par **f6**, le **02/07/2020** à **21:31**

Merci de votre réponse rapide

sommes nous contraints à prendre un avocat chacun ?

Par **Visiteur**, le **02/07/2020** à **21:43**

Oui, une convention établie entre les époux et par leur avocat **respectif** et doit être déposée

chez un notaire.